

Communauté de communes de l'Ernée  
69 rue de la Querminais  
Parc d'activités de la Querminais  
BP 28 - 53500 Ernée  
Tel : 02.43.05.98.80  
Courriel : [accueil@lernee.fr](mailto:accueil@lernee.fr)  
Site Internet : [cc-lernee.fr](http://cc-lernee.fr)



**ARRETE DU PRESIDENT N°AA-2025-009**  
**Portant reprise sur provision pour dépréciation des comptes de redevables**  
**sur dossiers spécifiques au budget principal 2025**

**Monsieur le Président,**

- Vu les articles L2321-2 alinéa 29 et R2321-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2022-1008 (article 11) du 15 juillet 2022,
- Considérant le règlement budgétaire et financier adopté en conseil communautaire le 19/11/2022,
- Considérant la délibération DL-2019-084 du 08/04/2019 relative à la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables correspondant à des dettes de loyers de logements sur la période 2012-2018, pour un montant total de 46 883,34 €
- Considérant les reprises de provisions effectuées sur les exercices 2020, 2023 et 2024 pour un montant global de 27 756,55 €,
- Considérant qu'il y a lieu de réajuster le montant de la provision restante compte-tenu du montant des restes à recouvrer qui s'élèvent ce jour à 6 878,71 €,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Une reprise de la provision constituée en 2019 dans le cadre de dossiers spécifiques est effectuée à l'article 7817 pour un montant de 12 248,08 €.

**Article 2 :**

Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est inscrit au registre des arrêtés du Président, adressé au représentant de l'Etat et à Monsieur le Comptable public.

Fait à ERNEE, le 9 juillet 2025



Le Président,  
Gilles LIGOT

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 053-245300355-20250709-AA\_2025\_009-AR